

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 2022**

0. PROCÉDURES D'OUVERTURE

0.1 Ouverture

Que l'on ouvre l'assemblée à 12h47

Proposé par Alexis

Appuyé par Ludovic

Adopté à la majorité

0.2 Præsidium

Que Bern, David et Alex assurent respectivement l'animation de la première salle, l'animation de la seconde salle et le secrétariat de l'assemblée.

Proposé par Alexis

Appuyé par Arthur

Adopté à la majorité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit :

0. Procédures

0.1 Ouverture

0.2 Praesidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Grève COP-15

1.1 Plénière

1.2 Délibérante

2. Levée

Proposé par Alexis

Appuyé par Victor

Adopté à l'unanimité

1. Grève

1.1 Plénière

Plénière statutaire de 1h sur la grève Cop-15

Proposition privilégiée : Que les cours soient levés jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Proposé par Cédric C

Appuyé par Alexis

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que les tours de parole soient limités à trois minutes

Proposé par Victor B

Appuyé par Cédric

Adopté à la majorité

Proposition privilégiée : Que l'on rallonge la plénière de 15 minutes.

Proposé par Arthur Van Neste

Appuyé par Alexis

Adopté à la majorité

Proposition privilégiée : Que l'on finisse les tours de paroles.

Proposé par Émile Bolullo

Adopté par X

Adopté à la majorité

1.2 Délibérante

Considérant que l'État canadien constitue un acteur majeur dans la destruction de la biodiversité en ne cessant de financer des projets extractivistes en territoire autochtone non-cédé, notamment sur le territoire des Wet'suwet'en en soi-disant Colombie-Britannique, et en étant l'hôte des sièges sociaux de plus de 75% des compagnies minières au monde en raison des avantages fiscaux qu'il offre à ces dernières,

Considérant que le gouvernement du Québec finance lui aussi à coup de milliards de dollars des projets favorisant une destruction de la biodiversité, tel que le 3e lien autoroutier entre Québec et Lévis qui contribuera à l'étalement urbain,

Considérant que ce sont les populations marginalisées, dont les personnes autochtones, les personnes vivant dans le Sud global, les personnes racisées, les personnes à faible revenu et les personnes migrantes qui sont davantage affectées par le déclin de la biodiversité, malgré qu'elles aient une faible responsabilité dans la crise actuelle, et qu'il est impossible d'affronter la crise climatique sans condamner du même geste ces nombreuses injustices sociales,

Considérant que lors du 7 au 19 décembre 2022 se déroulera la 15e Conférence mondiale sur la biodiversité à Tio'tia:ke, Montréal,

Considérant que le mouvement de mobilisation étudiante pour la justice climatique au "Québec" a pris une ampleur considérable dans les dernières années et que la COP15 incarne une occasion en or de montrer aux gouvernements que nous ne les laisserons pas continuer de financer et promouvoir la destruction de la biodiversité en toute impunité, tout en prétendant le contraire,

Considérant que plus de 11000 étudiants ont déjà voté la grève et que plus de 52000 étudiants ont des votes de grèves prévus d'ici le 7 décembre;

Que la SOGÉÉCOM se positionne contre la COP15,

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 7 décembre pour participer aux activités d'opposition et de blocage de l'ouverture de la COP15,

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 8 décembre pour participer à l'activité d'éducation populaire et à la discussion de solutions alternatives aux enjeux de la biodiversité,

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 9 décembre pour participer à la manifestation de masse s'opposant à la COP15.

Que la SOGÉÉCOM tienne un conseil de grève le lundi 5 décembre à 18h au D-2610.

Que la SOGÉÉCOM encourage ses membres à se mobiliser et à participer aux rencontres de mobilisation, ateliers et manifestations en vue de la COP15.

Proposé par Arthur

Appuyé par Sophie

Proposition privilégiée : Que les tours de parole soient limités à trois minutes

Proposé par Samuel

Appuyé par X

Proposition d'amendement : que les tours de parole soient à une minute.

Proposé par Samuel Quentin

Appuyé par X

Adopté à la majorité

Retour sur la privilégié : Que les tours de parole soient limités à une minutes.

Proposé par Samuel

Appuyé par X

Adopté à la majorité

Proposition de scindage de la proposition par chaque journée de grève : de séparer chaque journée de grève en trois partie.

Proposé par Gabrielle Martineau

Appuyé par Alexis

Battu à la majorité

Retour sur la principal :

Proposition d'amendement que l'on ajoute :

« Considérant que la grève pourrait retarder nos examens pratiques de 1 mois;

Considérant qu'un délais d'un mois sans pratique pourrait mettre la réussite de nos examens en danger;

Considérant que notre entrée en stage à la session d'hiver est conditionnelle à la réussite de nos examens pratiques à cause de double seuil;

Consiédrant qu'en cas d'échec, non-seulement on ne pourrait pas entrer en stage, mais une reprise du cours est possible seulement 1 ans plus tard;

Que le programme d'hygiène dentaire puisse poursuivre son cours normal pendant les journées de grèves du 7, 8 et 9 décembre 2022.

Proposé par Eliah

Appuyé par Laura

Adopté à la majorité

Retour sur la principale :

Que la SOGÉÉCOM se positionne contre la COP15.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 7 décembre pour participer au activités d'opposition et de blocage de l'ouverture de la COP15.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 8 décembre pour participer au activité d'éducation populaire et au discussion de solutions alternatives aux enjeux de la biodiversité.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 9 décembre pour participer à la manifestation de masse s'opposant à la COP15.

Que la SOGÉÉCOM tienne un conseil de grève le lundi 5 décembre à 18h au D-2610.

Que la SOGÉÉCOM encourage ses membres à se mobiliser et à participer aux rencontres de mobilisation, ateliers et manifestations en vue de la COP15.

Que le programme d'hygiène dentaire puisse poursuivre son cours normal pendant les journées de grèves du 7, 8 et 9 décembre 2022.

Proposé par Arthur

Appuyé par Sophie

Que l'on exclue le préuniversitaire de sciences informatiques

Proposé par (demmander)

Appuyé par Personne mystère

proposition de sous-amendement : on exclue également les techniques diétiques.

Proposé par X

Appuyé par X

Battu à la majorité

Retour sur l'amendement : Que l'on exclue le préuniversitaire de sciences informatiques

Proposé par X

Appuyé par X

Battu à la majorité

Retour sur la principale :

Que la SOGÉÉCOM se positionne contre la COP15.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 7 décembre pour participer au activités d'opposition et de blocage de l'ouverture de la COP15.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 8 décembre pour participer au activité d'éducation populaire et au discussion de solutions alternatives aux enjeux de la biodiversité.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 9 décembre pour participer à la manifestation de masse s'opposant à la COP15.

Que la SOGÉÉCOM tienne un conseil de grève le lundi 5 décembre à 18h au D-2610.

Que la SOGÉÉCOM encourage ses membres à se mobiliser et à participer aux rencontres de mobilisation, ateliers et manifestations en vue de la COP15.

Que le programme d'hygiène dentaire puisse poursuivre son cours normal pendant les journées de grèves du 7, 8 et 9 décembre 2022.

Proposé par Arthur

Appuyé par Sophie

Demande de la question préalable.

Proposé par Julie

Appuyé par Kiara

Adopté au 2/3

Retour sur la principale :

Que la SOGÉÉCOM se positionne contre la COP15.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 7 décembre pour participer au activités d'opposition et de blocage de l'ouverture de la COP15.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 8 décembre pour participer au activité d'éducation populaire et au discussion de solutions alternatives aux enjeux de la biodiversité.

Que la SOGÉÉCOM soit en grève le 9 décembre pour participer à la manifestation de masse s'opposant à la COP15.

Que la SOGÉÉCOM tienne un conseil de grève le lundi 5 décembre à 18h au D-2610.

Que la SOGÉÉCOM encourage ses membres à se mobiliser et à participer aux rencontres de mobilisation, ateliers et manifestations en vue de la COP15.

Que le programme d'hygiène dentaire puisse poursuivre son cours normal pendant les journées de grèves du 7, 8 et 9 décembre 2022.

Proposé par Arthur

Appuyé par Sophie

Battu à la majorité

Dépôt d'un avis de motion :

Que le chapitre 4 de la charte de la SOGEECOM portant sur son conseil exécutif soit modifié soit modifié des manières suivantes :

Que le libellé de l'article 44 portant sur la composition du conseil exécutif soit remplacer par « Article 44 : Composition

Le conseil se compose d'au plus dix(10) et dix-huit (18) adjointes,

élues par l'Assemblée générale comme titulaires de leurs fonctions respectives, telles qu'elles sont définies dans les articles 49 à 57. Il s'agit de la déléguée à la coordination, de la déléguée aux affaires internes, de la déléguée aux affaires externes, de la déléguée à la pédagogie, de la déléguée à l'information, de la déléguée à la mobilisation, de la déléguée à l'animation culturelle, de la déléguée à la trésorerie, de la déléguée aux affaires féministes, de la déléguée à la formation continue et de la déléguée au campus externes. Les adjointes à l'exécutif sont également considérées comme des exécutantes. »

Que le libellé de l'article 62 portant sur le quorum de l'exécutif soit remplacer par:

« Article 62 : Quorum

Le quorum de toute réunion du Conseil exécutif est fixé à la moitié plus un (1) des postes de déléguées comblés à l'exécutif, la présence de la déléguée à la formation continue et de la déléguée au campus externes ne sont toutefois pas requise et ne comptent pas dans le quorum »

Que soit ajouté le nouvelle article 60 suivant:

« Article 60 : La déléguée au campus externes

Elle :

a) Assure le lien entre les campus externes, c'est-à-dire les campus situé au 6220 Sherbrooke Est et au 2030 boulevard Pie-IX, et le campus principale, c'est-à-dire le campus situé au 3800 Sherbrooke Est ;

b) Est la porte-parole officielle de la SOGÉÉCOM auprès des instances des campus externes ;

c) Récolte et traite les plaintes pédagogiques des campus externes ; »

Que les articles succèdent le nouvelle article 60 soit décalé de manière à maintenir l'ordre actuel

2. Levée

Qu'on lève l'assemblée générale à 15h45

Proposé par Bryan normand

Appuyé par une personne

Adopté à la majorité

